

Le 3 avril 2023



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610

Téléphone : 02-32-48-73-00

Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 29 MARS 2023**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Madame Pascale BIVILLE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Marie-Claude JULLIEN, Maires Adjoints,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Juliette KARP,
Madame Marie LANGLET,
Madame Josette LE BRETON,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Monsieur Bruno CAUMONT, Conseillers Municipaux.

Absent excusé :

Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Gilbert ROTH, Secrétaire.

Convocation du 06 mars 2023.

Nombre de Conseillers présents : 22 / En exercice : 23 / Votants : 23

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie la presse et l'assistance. Il rappelle au Conseil Municipal la date de la prochaine réunion soit le mercredi 17 mai 2023. Il fait part également de la réunion qui se tiendra demain 30 mars 2023 à l'Espace Louis Aragon avec les riverains de la RD321, laquelle fera l'objet d'un prochain aménagement de sécurité.

I) Approbation du compte-rendu du vendredi 24 février 2023

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 24 février 2023 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Vote du Budget Primitif 2023

a. Vote des taux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif 2023 a été construit à partir des propositions des commissions.

Il fait part qu'il s'agit de la 16^{ème} année consécutive pour laquelle il est proposé le maintien des taux de la fiscalité locale, soit comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties : 50,24%
- Taxe foncière propriétés non bâtie : 60,99%
- Taxe habitation (résidences secondaires) : 17,09%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord aux taux de la fiscalité locale, tels que précités.

Monsieur le Maire indique que l'Etat a augmenté la valeur locative des habitations, ce qui engendre implicitement une augmentation de la taxe foncière même si le taux arrêté par le Conseil Municipal reste inchangé.

b. Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur VIEUX fait part qu'il s'agit du 16^{ème} budget qu'il établit avec Monsieur Gilbert ROTH. Il remercie ce dernier pour sa collaboration et le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal via un tableau les résultats 2022 et leur affectation. Il fait part que le budget 2023 a été établi selon l'excédant de 2022.

SECTION FONCTIONNEMENT

Exécution 2022

+ Recettes	3 645 381,04
- Dépenses	2 990 509,84
= Résultats	654 871,20
+ Excédent 2021 reporté	415 471,27
= Résultat de clôture Fonctionnement	1 070 342,47 (I)

SECTION INVESTISSEMENT

Exécution 2022

+ Recettes	1 746 483,63
- Dépenses	1 158 602,00
= Résultats	587 881,63
+ Solde investissement 2021 reporté	-366 349,68
= Résultat de clôture Investissement	221 531,95 (II)

Résultat de clôture des 2 Sections **221 531,95 (I) + (II)**

Restes à Réaliser (RAR)	-469 404,00 (III)
Dont : Recettes	984 234,00
Dépenses	-1 453 638,00

NET DISPONIBLE **822 470,42 (I + II + III)**
Reportable en 2023

Puis il soumet le projet de Budget Primitif 2023 selon la nomenclature M57 développée en indiquant que certains articles de la comptabilité M57, section de fonctionnement, ont été modifiés par rapport à la M14. La comparaison entre le Budget Primitif 2022 et le Budget Primitif 2023 n'est pas toujours possible du fait de ces changements.

Il rappelle que l'augmentation du chapitre 731 « Fiscalité locale » est essentiellement due à l'augmentation des valeurs locatives puisque les taux d'imposition sont restés inchangés.

Pour l'attribution des subventions, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que chaque dossier a été étudié par la Commission des Finances qui propose le versement des subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS ROMILLOISES	Subv.2023 proposée		Subv.2023 proposée
AMICALE DU PERSONNEL	1600	+ 200 médailles	1800
AUTHENTIK AVENTURE	700		700
COMITE DE JUMELAGE	8000		8000
COMITE DES FETES	18500		18500
DETENTE ET DECOUVERTE	1600		1600
E.C.L.A.I.R.	2500		2500
LA PASSERELLE	1000		1000
LA TRUITE ARC EN CIEL	2500		2500
LC AUDIO	500		500
LES MILLE PATTES	3600		3600
LES MOMES RIDERS	300		300
LES ROSES D AUTOMNE	6000		6000
MJC A.L.E.R.	112000		112000
MOTO CLUB DE LA VALLEE DE L'ANDELLE	600		600
ORCHESTRE HARMONIE	3500		3500
PAPOTAGE ET BRICOLAGE	300		300
PARENT SIMPLEMENT	100		100
PAS ZA PAS YAKA DANSER	600		600
PRAHB Handball	1600		1600
R.A.P	600		600
R.A.S.	7500		7500
RESTOS DU COEUR	1500		1500
RPFC	21000		21000
SAVEURS ET SAVOIRS	700		700
SCOUTS ET GUIDES DE France	200		200
TWIRLING club	400		400
U.N.C - A.F.N	2400		2400
VAGABONDAGES	800		800
TOTAL	200600		200800

ASSOCIATIONS PROCHES DE ROMILLY	Subv.2023 proposée
AMICALE SAPEURS POMPIERS R / PSP	700
ANDEL' HANDICAP / Perriers	150
ANDELLE NATATION / PSP	300
ANDELLE RANDONNEES / Charleval	100
ARC CLUB L'ANDELLE / PSP	100
ATELIER DE LA DANSE / Fleury	100
CERCLE PHILATELIQUE / PSP	300
COMITE DU SOUVENIR DE MORTEMER	50
ESCRIME/ PSP	100
F.C.P.E. COLLEGE	500
FSE COLLEGE	1600
GYM VOLONTAIRE DE PITRES	100
JUDO CLUB PITRES	350
ROUEN - GISORS	300
SOURCE ANDELLE / Rosay	150
STUDIO SPORTS / PSP	400
TENNIS SQUASH PSP	500
UNSS COLLEGE	500
TOTAL	6300

ECOLES	Subv.2023 proposée
COOPERATIVE MATERNELLE GENEVOIX	3650
COOPERATIVE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	11000
RASED (aides enfants en diff.)	500
TOTAL	15150

CCAS	Subv.2023 proposée
C.C.A.S.	50000

ASSOCIATIONS AUTRES	Subv.2023 proposée
A.F.M.	50
AFSEP	50
AGIR AVEC BECQUEREL	50
AIDES	50
BANQUE ALIMENTAIRE	50
CROIX ROUGE	50
ENTRAID'ADDICT H. Normandie	50
France ALZHEIMER	50
LES PAPILLONS BLANCS	50
PREVENTION ROUTIERE	50
SECOURS CATHOLIQUE	50
TOTAL	550

Tableau comparatif des subventions proposées de 2020 à 2023 :

	Subv. proposées 2023	Subv. proposées 2022	Subv. proposées 2021	Subv. proposées 2020
Associations Romilloises	200800	184450	175500	203500
Associations proches Romilly	6300	5750	5450	6900
Ecoles	15150	16150	15880	15880
Associations autres	550	500	300	300
Total 1	222800	206850	197130	226580
CCAS	50000	50000	50000	50000
Total 2	50000	50000	50000	50000
Total 1+ Total 2	272800	256850	247130	276580

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, à l'aide d'un tableau ci-dessus, d'une stabilité des subventions aux associations, exceptées des 2 années COVID.

Puis Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal un récapitulatif des recettes et dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'essentiel des dépenses proposées par la Commission Finances pour l'année 2023 comme suit :

Grands chantiers :

- Fin de la rénovation thermique et de l'agrandissement de la Mairie.
- Agrandissement de la salle de vie de la Potière.
- Réfection des trottoirs et de la voirie de la rue de la Libération.
- Aménagement et réfection de l'appartement du Presbytère.
- Etanchéité du toit plat de l'école Maurice Genevoix.
- Installation de 17 bornes à incendie.
- Pose d'une borne d'affichage électronique à l'extérieur de la Mairie.
- Eco-pâturage avec des ânes au Marais.
- Etude et provision pour nos projets futurs (aménagement des services techniques au Marais, kiosque des Arts, éventuelle gendarmerie, un septième mobilier fleuri anciennes industries).

Travaux et équipements d'entretien :

- Le Complexe Aragon (robinets thermostatiques, chambre froide, ventilateur, nappes, réassort vaisselle, décoration Noël).
- Le CARRE (chéneau, tables, réassort vaisselle, parking vélo).
- La Maison du Marais (vidéoprojecteur).
- L'espace Condorcet (armoire).
- La Mairie (dans le cadre de l'agrandissement, wifi, doubles vidéoprojecteurs et écrans, sonorisation, mobiliers pour trois bureaux, tables, peinture de l'étage, poste informatique supplémentaire, climatisation comptabilité, aspirateur, patio).
- Les Restos du Cœur (armoire).
- Les Associations (coupes, badges).
- Les ASVP (vêtements).
- L'école primaire de Romilly Louise Michel et Maurice Genevoix (peinture couloir, remplacement d'une porte, interphones, vidéoprojecteurs, ordinateurs, jeux, mobiliers, poubelles, radiateurs, stores, gouttières, accès piétonnier, arbres dans la cour).
- Le Restaurant scolaire (vitrine réfrigérée, armoire, climatiseur, réassort vaisselle).
- Le cimetière (4 caveaux-urnes).
- Le lavoir (entretien fontaine).

- L'espace Multi-loisirs (rustines sur les sols, contrôles).
- Le verger communal (signalétique, barriérage, plantations)
- La vidéoprotection (déplacement et adaptation aux nouveaux locaux).
- Les services techniques (borne électrique, outillage, matériels à moteur, provision de travaux pour les commissions de sécurité, bancs, poubelles).
- Voirie communale (réfection de voirie, grilles avaloirs, tampons d'eau pluviale, panneaux de signalisation, radars pédagogiques, marquages au sol).
- Urbanisme (frais de notaire et géomètre).
- Communication (panneaux d'entrée de ville, signalétiques diverses, bulletin municipal, lettre de Romilly, maintenance des journaux lumineux).
- Vie sociale (services courses et toutes les activités organisées par le CCAS).
- Vie communale et culturelle (reconduction de toutes les manifestations de l'année).
- Eclairage public (entretien de certains points lumineux, chemin du Marché, horloges pour coupure la nuit).
- Un logement d'urgence (canapé, micro-onde).
- L'entretien de divers endroits (distributeur de sacs de déjection canine, remplacement d'un algéco, radiateurs dans un logement, balcon sur le Cabot, entretien du pont en bois avenue de la Gare, arbres taille en rideau, extincteurs).
- L'achat de petit matériel (remorques).
- Le fleurissement avec quelques nouveautés.
- L'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux.

Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal un tableau représentant le remboursement des annuités depuis 2014. Celui-ci fait apparaître une augmentation des annuités de 2023 et 2024 suite aux emprunts pour les travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de la mairie et pour l'aménagement de sécurité de la RD321. Une baisse est constatée en 2025 et à partir de 2028 où ces annuités seront inférieures à 100 000 €.

Il rappelle qu'il avait été arrêté en début du mandat de 2008 de ne pas dépasser des annuités totales de remboursement de prêt supérieures à 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord :

- **aux propositions de versement de subventions aux associations telles que présentées ;**
- **à la réalisation des travaux, acquisitions précitées ;**
- **au projet de Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :**
 - **Section de fonctionnement**

Dépenses	4 280 470,42
Recettes	4 280 470,42
 - **Section d'investissement**

Dépenses	2 612 488,42
Recettes	2 612 488,42
- **à l'affectation du résultat comme suit :**
 - **Répartition du résultat de fonctionnement 2022 :**

Solde cumulé Investissement	221 531,95
RAR au 31/12/2022	<u>-469 404,00</u>
Total	-247 872,05
 - **Affectation au 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 247 872,05**
 - **Résultat fonctionnement reporté au budget 2023 au R002 : 822 470,42**
 - **Solde investissement reporté au budget 2023 au R001 : 221 531,95**

III) Consultation d'architectes pour les travaux de réhabilitation et rénovation thermique des services techniques rue Neuve

Afin de procéder aux travaux de réhabilitation et de rénovation thermique des services techniques municipaux, rue Neuve, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique des services techniques municipaux, rue Neuve ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IV) Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales.

A cet effet, une provision doit être constituée par délibération lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur le compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude.

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance selon le tableau ci-dessous.

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0%
N-2	25%
N-3	25%
Antérieur	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et 1 abstention :

- donne son accord à ce projet de délibération ;

- retient pour le calcul des dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2023 la méthode proposée précitée ;

- constitue une provision de 3 600 € dont les crédits sont inscrits à l'article 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » et prévoit la reprise pour un montant identique à l'article 7817 ;

- s'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

V) Installation d'un plateau surélevé sur la RD 321

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurité de la rue de la Libération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un plateau surélevé estimé à 40 056 € TTC. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'installation, dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurité de la RD 321, d'un plateau surélevé d'un montant de 40 056 € TTC ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- charge Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention maximum relative aux Amendes de Police.

Monsieur Guy DUPUIS demande ce qui justifie ce prix élevé. Monsieur le Maire fait part qu'il n'a reçu qu'un devis à ce jour et qu'il a fallu s'adapter aux règles du Département.

VI) Communications et informations

1) Remerciements

Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, remercie la municipalité pour la qualité de la Lettre Municipale.

2) Recrutement

Ont été recrutés pour pallier à des départs et prendront leur fonction :

- le 03 avril 2023, Madame Manon LISOSKI, comme secrétaire comptable.
- le 11 avril 2023, Monsieur Sébastien BOIMARE en tant qu'ASVP, il fonctionnera en doublette pendant 15 jours avec Monsieur Benoît VALLEE.
- le 01 juillet 2023, Madame Valérie DEVAUX en qualité de Directrice Générale des Services.

3) Convention de mise à disposition du service communal de restauration scolaire de Romilly sur Andelle

La convention de mise à disposition du personnel communal de la restauration scolaire à la CDCLA pour son secteur enfance jeunesse pendant les vacances scolaires a été signée.

4) PLUi

Le choix des entreprises et cabinets pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Lyons Andelle a été arrêté avec 3 lots :

- Lot 1 : Urbanisme (Ville Ouverte)
- Lot 2 : Environnement (Gamma Environnement)
- Lot 3 : Juridique (Lexcap)

Des conventions ont été signées avec l'Agence d'Urbanisme, la Chambre d'Agriculture. Cette opération s'élève à la somme de 344 000 € TTC, et se réalisera sur une durée de 3 ans.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la modification partielle du PLU de la Commune a été entérinée par la CDCLA. Elle porte sur la hauteur des bâtiments chez GAZFIO et sur la zone d'activités.

5) RD 321

Une réunion est programmée le jeudi 30 mars à 18h au Complexe Louis Aragon avec les riverains de la RD 321 afin de leur présenter les travaux qui y seront réalisés.

Y participeront l'agence routière départementale, le bureau d'études SODEREF et l'entreprise VIA FRANCE retenue pour les travaux.

Il sera également évoqué entre autres les entrées charretières.

Une subvention supplémentaire de 75 000€ a été sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif complémentaire de la sécurité routière.

6) Frais de fonctionnement de scolarité

Selon une étude réalisée par la Préfecture de l'Eure, le coût moyen départemental par élève et par an, relatif aux frais de scolarité dans l'Eure, s'élève à :

- 1 422 € pour les classes maternelles
- 938 € pour les classes élémentaires

7) Repas du 1^{er} mai

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 20 mai 2022 portant sur la participation financière des conjoints de moins de 65 ans aux frais de repas du 1^{er} mai qui est de 16 € pour la période de 2022 à 2025.

8) Gendarmerie

Un courrier a été adressé à Messieurs le Préfet de l'Eure, le Sous-Préfet des Andelys et à Monsieur le Commandant du groupement de gendarmeries de l'Eure les informant de l'accord du Conseil Municipal en date du 24 février 2023 pour l'implantation de l'éventuelle gendarmerie. Un changement de zonage sera nécessaire pour cette implantation.

9) Fibre

Une grande partie de la Commune est actuellement éligible à la fibre. Les dernières habitations le seront courant juin 2023.

La mairie a été raccordée à la fibre.

10) Agrandissement et rénovation thermique de la mairie

Dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de la mairie, les bureaux du Maire, du DGS, de la comptabilité, de l'urbanisme et des ASVP sont terminés.

11) Salle de vie de la Potière

Les travaux d'agrandissement de la salle de vie de la Potière ont démarré et s'étaleront sur une durée de 7 mois.

La terrasse extérieure a été déposée.

12) Sentiers du Patrimoine Romillois

Ces sentiers seront présentés au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion du 17 mai prochain. Par la suite, l'Office du Tourisme du canton participera à l'animation de ces sentiers.

Les travaux d'investissement liés à ce projet seront réalisés en 2024.

13) Villes et Villages où il fait bon vivre

Romilly sur Andelle est classée première des Villes et Villages où il fait bon vivre dans l'Eure, dans la catégorie des Communes de 2 000 à 3500 habitants.

14) Détente & Découverte

L'exposition de peintures de l'association Détente & Découverte se déroulera du 6 au 9 avril prochain. Le prix de la municipalité sera arrêté par Madame Juliette KARP, Messieurs Rodolphe CORRON et David LEMENAGER.

15) Coup de pouce – Coup de cœur 2022

Au titre de l'opération « Coup de pouce – Coup de cœur 2022 » organisée par la CDCLA, il a été décerné :

- 1 000 € (coup de pouce) à la MJC A.L.E.R et à l'association Vagabondages ;
- 2 000 € (coup de cœur) à la PRA Hand Ball et au Twirling de l'Andelle.

16) Travaux réalisés

Une entreprise a refait la **toiture du Presbytère** et les **gouttières de l'église** côté Nord. Des **arbres** ont été plantés avenue de la Gare pour remplacer ceux qui étaient morts. Il a fallu réparer l'embrayage de notre **tracteur Kubota**.

Nous avons entrepris notre **campagne d'élagage** dans la commune : les services techniques sont intervenus près de la Mairie, avenue de la Gare et dans divers endroits de la Commune. Pour les arbres plus grands, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée.

Il nous a fallu faire une tranchée pour passer la **fibres** de la Mairie dans un fourreau. Nous y sommes dorénavant abonnés.

17) Actions communales passées

Nous avons organisé les 15^{ème} « **Palmes Romilloises** » le vendredi 17 mars 2023 à 18h à l'espace Aragon. Nous avons honoré les habitants qui ont marqué l'année 2022 par leurs actions ou activités (diplômes du travail, médailles dans le domaine culturel, sportif ou social, mention au Brevet des Collèges, maisons fleuries, illuminations de Noël, diverses distinctions).

18) Actions communales à venir

Le samedi 1^{er} avril, la Municipalité et la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert organisent la tenue d'une **pièce de théâtre** de Boulevard. Feydeau et le rire y seront à l'honneur.

Le lundi 1^{er} mai, c'est le traditionnel **Repas des Anciens** à l'Espace Louis Aragon. Nous espérons vous y accueillir nombreux.

Le lundi 8 mai, nous commémorerons avec l'**U.N.C. Anciens Combattants** l'Armistice de la deuxième guerre mondiale.

Le samedi 13 mai, la municipalité de Romilly organise avec le SYGOM et des bénévoles une **opération nettoyage de la commune**.

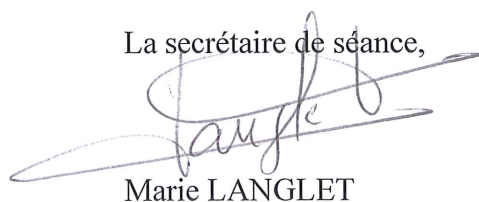
19) Tour de table

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates des manifestations à venir comme suit :

- Du 6 au 9 avril : Détente & Découverte organise une exposition peintures et sculptures à la salle Aragon (invité d'honneur Monsieur Ilir STILI).
- Vendredi 14 avril : Vagabondages donne un concert à la salle Aragon à 20h30.
- Du 14 au 16 avril : Fête de la St Georges
- Lundi 17 avril : Concours de dominos organisé par les Roses d'Automne salle du Carré
- Mardi 18 avril : AG de Saveurs & Savoirs salle du Marais à 19h
- Du 20 au 23 avril : Jumelage
- Samedi 6 mai : Concert LC Audio the Beatles
- Dimanche 7 mai : Vide Grenier organisé par l'Amicale du Personnel Communal
- Lundi 8 mai : Cérémonie aux Monument aux morts à 10h30.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,



Marie LANGLET

Le Maire,



Jean-Luc ROMET